

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 39 (1947)
Heft: 11-12

Artikel: Les fédérations syndicales suisses en 1946. Part 2
Autor: Keller, Willy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les fédérations syndicales suisses en 1946 (II)*

Par Willy Keller

Les succès des mouvements syndicaux

Les fédérations syndicales ont déployé les efforts les plus divers pour améliorer les conditions de travail et d'existence des travailleurs. En 1946, ces efforts ont porté avant tout sur le rétablissement des salaires réels de 1939, comme aussi sur l'amélioration de ces normes dans la mesure où elles étaient considérées comme insuffisantes au moment où la guerre a éclaté. Dans son rapport annuel, la Fédération suisse des cheminots a défini comme suit la situation syndicale en 1946:

« Les tâches classiques qui incombent au syndicalisme restèrent au premier plan, car il s'agit d'établir le nouvel équilibre social de la période d'après-guerre. Nous avons réussi à rattraper le recul des années de guerre. Mais bien du chemin reste à parcourir jusqu'à ce que l'on atteigne le degré de justice sociale nécessaire. »

Pour réduire quelque peu l'écart entre la réalité et le but à atteindre, d'innombrables interventions ont été indispensables sur les plans de l'entreprise, de la profession, de la commune, du canton et de la Confédération. Malgré la prospérité, la lutte a été dure et le moins que l'on puisse dire, c'est que les succès n'ont pas été obtenus facilement. On ne peut guère prétendre que les employeurs aient manifesté réellement la volonté de collaborer et encore moins celle de faire participer plus équitablement les travailleurs à la prospérité.

La statistique annuelle de l'Union syndicale tente de déterminer la répartition de ces mouvements entre les différentes branches, d'en classer les résultats et de dégager de ces chiffres — relatifs — des tendances générales. Ce sont d'ailleurs ces dernières qui confèrent avant tout leur valeur à ces investigations, qui se heurtent, il est nécessaire de le rappeler, à toutes sortes de difficultés d'ordre technique.

Selon la structure des fédérations, il est plus ou moins difficile d'illustrer par des chiffres la diversité de ces mouvements. D'année en année, les conventions nationales, les contrats collectifs, les règlements relatifs aux traitements et salaires (personnel des services publics) — et dont le nombre va croissant — rendent plus complexe ce que nous pourrions appeler le « panorama des

* Voir «Revue syndicale» d'octobre 1947.

salaires ». Il va sans dire que nous nous efforçons de remédier dans la mesure du possible aux sources d'erreurs. Mentionnons encore que les chiffres de 1945 ont été complétés par les renseignements fournis par la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques — qui nous manquaient lors de l'établissement de notre dernière statistique.

Tableau 8

Année	Total des mouvements			Dont grèves et lock-outs		
	Nombre des mouvements	Nombre des participants	Dont organisés	Nombre des conflits	Nombre des participants	Moyenne des journées par conflit
1930	539	87 715	49 909	24	3 060	92
1935	427	45 719	31 279	23	723	21
1936	565	134 354	84 127	51	4 127	19
1937	994	187 013	99 380	35	4 246	24
1938	758	191 194	116 442	19	650	20
1939	582	207 385	139 248	10	64	8
1940	890	306 576	134 181	—	—	—
1941	1 513	380 883	206 569	12	204	43
1942	1 731	430 421	233 899	13	530	10
1943	2 066	516 391	242 841	24	2 019	5
1944	2 036	519 520	257 256	12	1 133	11
1945 ¹	2 300	424 078	271 435	28	1 887	16
1946	2 395	510 131	322 779	53	10 327	13

¹ Chiffres complétés.

Le nombre des mouvements a passé de 2300 à 2395. Il a plus que quadruplé par rapport à 1936, ce qui témoigne de l'intense activité des fédérations. L'ampleur de ces mouvements n'a cessé de s'étendre depuis 1943; ils ont certainement englobé plus d'un demi-million de salariés, dont un cinquième de femmes. Il est difficile d'articuler des chiffres précis; en effet, si l'on connaît le nombre des salariés organisés, on ne sait jamais exactement combien de dissidents sont touchés par un mouvement et en bénéficient. En 1946, 323 000 travailleurs organisés ont été touchés par ces mouvements (dont 44 000 femmes ou 42% des 103 000 femmes touchées par ces mouvements, et 279 000 hommes ou 68% des 407 000 ouvriers masculins). Il n'en reste pas moins que plus d'une centaine de milliers d'égoïstes — même si l'on tient compte des salariés qui sont membres des associations minoritaires — profitent sans bourse délier de ces résultats. Les effectifs de l'Union syndicale s'élevant à 367 000 membres en 1946, on peut donc dire que 90% de ces derniers ont participé à ces mouvements.

Sur ces 2395 mouvements, 53 (2% seulement) ont abouti à des grèves. En 1945, 28 grèves ont été enregistrées. On observe un net raidissement patronal. Le nombre des grévistes a passé de 1887 en 1945 à 10 327 en 1946.

Statistique des mouvements en 1946

Tableau 9	Fédérations	Nombre des mouvements	Nombre des entreprises concernées	Nombre des participants				Mouvements sans suspension de travail			Grèves et lock-outs			
				Total	Dont femmes	Dont organisés		Cas	Entreprises	Participants	Cas	Entreprises	Participants	Moyenne des journées de conflit
						Total	Dont femmes							
	1. Ouvriers du bois et du bâtiment . .	317	19 111	121 363	2 684	71 500	1 362	306	18 841	120 443	11	270	920	16
	2. Ouvr. du vêt., du cuir et de l'équip.	58	4 100	36 000	21 000	12 000	5 000	50	4 030	35 195	8	70	805	5
	3. Ouvriers relieurs et cartonniers . .	12	807	6 950	4 750	3 775	2 200	10	805	6 786	2	2	164	28
	4. Cheminots	222	126	44 000	800	38 992	700	221	125	43 329	1	1	671	5
	5. Ouvr. du comm., d. transp. et de l'alim.	612	4 657	51 967	18 155	31 917	9 896	610	4 655	51 928	2	2	39	1 h.
	6. Chapeliers	13	13	262	140	262	140	13	13	262	—	—	—	—
	7. Lithographes	2	160	2 070	—	2 070	—	2	160	2 070	—	—	—	—
	8. Métallurgistes et horlogers	365	3 500	150 000	30 000	90 000	8 000	361	3 479	148 699	4	29	1 301	14
	9. Personnel des services publics . . .	351	200	27 500	2 000	18 800	1 600	350	199	27 415	1	1	85	3
	10. Fonctionnaires postaux	10	1	4 100	320	3 885	286	10	1	4 100	—	—	—	—
	11. Employés des P. T. T.	18	2	11 000	—	10 400	—	18	2	11 000	—	—	—	—
	12. Fonctionnaires des téléph. et télégr.	14	1	2 350	1 600	2 106	1 541	14	1	2 350	—	—	—	—
	13. Ouvriers du textile et de fabrique .	397	273	42 810	21 163	28 114	12 565	373	242	36 468	24	31	6 342	14
	14. Ouvriers du textile, à domicile . .	3	4 ¹	1 396	200	1 074	137	3	4	1 396	—	—	—	—
	15. Typographes	1	1 343	8 363	432	7 884	432	1	1 343	8 363	—	—	—	—
	16. Employés des douanes	— ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		2395	34 298	510 131	103 244	322 779	43 859	2342	33 900	499 804	53	406	10 327	13

¹ Sans l'industrie des tisserands à points plats.

² Les mouvements ne sont pas indiqués, l'adhésion à l'U. S. S. ayant eu lieu à la fin de l'année.

On peut trouver étonnant que les grandes grèves qui ont éclaté n'aient pas eu de plus fortes répercussions dans notre pays. Mais le fait que les organisations syndicales suisses ne recourent à la grève qu'à la dernière limite est un signe de leur maturité et de leur sens très évolué des responsabilités. Il n'en reste pas moins que nos syndicats n'ont nullement renoncé à recourir à cette arme.

Il est très difficile de déceler statistiquement les résultats matériels de ces multiples mouvements, en particulier l'amélioration des salaires réels. Tant que les hausses de prix et de salaires continueront de se succéder, les salaires réels oscilleront comme l'aiguille du manomètre d'une chaudière dont la pression est instable. L'adaptation des gains au renchérissement est recherchée de diverses manières: par des augmentations des salaires de base, par des majorations des allocations de renchérissement qui complètent les salaires horaires, hebdomadaires ou mensuels. Ces allocations régulières, de même que celles qui sont versées à titre unique (allocations d'automne, d'hiver, etc.) varient selon les charges de famille. L'infinie diversité des méthodes ne permet donc d'obtenir que des chiffres approximatifs. 360 000 salariés environ, ce qui correspond à peu près au chiffre de l'an dernier, ont obtenu des améliorations. Ces dernières ont été particulièrement remarquables en ce qui concerne les vacances. La proportion des travailleurs qui n'ont pas encore de vacances diminue chaque année davantage.

Tableau 10

Année	Nombre des travailleurs ayant bénéficié des améliorations ci-dessous				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentation du salaire ¹	Vacances et augmentation des vacances	Autres concessions	Nom-bre	Entre-prises	Nombre des bénéficiaires
1930	2 964	34 113	11 942	11 559	85	1 945	25 824
1935	1 733	916	1 327	9 544	24	184	1 144
1936	2 011	6 562	4 903	9 179	115	1 977	15 099
1937	8 773	135 300	84 230	10 944	140	3 989	52 563
1938	2 261	67 505	11 719	15 686	116	4 323	47 060
1939	1 278	22 868	7 130	35 423	95	2 514	25 683
1940	1 574	165 826	4 395	7 207	17	643	1 680
1941	14 970	310 443	3 912	27 126	59	1 302	8 284
1942	2 896	377 708	8 189	39 426	58	8 896	23 545
1943	10 163	458 850	17 004	78 071	73	5 045	17 195
1944	3 275	478 132	90 027	86 419	130	8 846	38 965
1945 ²	9 091	365 510	76 213	59 686	278 ¹	18 796	110 756
1946	13 941	357 500	183 423	204 370	441 ¹	20 776	178 147

¹ Y compris les contrats renouvelés.

² Chiffres complétés.

Dans toutes les branches et entreprises où l'organisation syndicale pénètre, les vacances deviennent une réalité. L'action porte donc de plus en plus sur l'augmentation de la durée des vacances dont les bienfaits, il va sans dire, ne doivent pas être rendus illusoires par un recours abusif aux heures supplémentaires. Si l'on considère que 6 268 969 heures supplémentaires ont été autorisées en 1946 (soit le double du chiffre de 1945), on peut craindre que cette augmentation n'ait rendu vaines les améliorations obtenues en matière de vacances. 183 423 travailleurs en ont bénéficié. Ils se répartissent comme suit entre les diverses fédérations: bois et bâtiment: 110 457; ouvriers du textile et des fabriques: 39 000; ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement: 14 029; typographes: 8363. Les 100 000 ouvriers touchés par la convention passée par la F. O. M. H. avec l'Association suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie au sujet des vacances payées et de l'indemnisation des jours fériés ne sont pas compris dans cette statistique.

Bien que la pénurie de main-d'œuvre et l'état présent de sur-emploi ne soient guère favorables à une diminution de la durée du travail, 13 941 ouvriers ont bénéficié de légères réductions de 1,3 à 2,5 heures par semaine. Ces progrès ont été enregistrés avant tout dans les industries du bois et du bâtiment et dans les établissements hospitaliers.

Sous la rubrique « concessions diverses » figurent toutes les améliorations des conditions de travail qui ne touchent pas les salaires contractuels, les vacances, la durée du travail ou la conclusion de contrats collectifs. Il s'agit avant tout de l'indemnisation des jours fériés, du paiement par l'employeur d'une partie des cotisations de l'assurance-maladie, de l'institution de commissions ouvrières et de suppléments versés pour des travaux spéciaux. 204 370 ouvriers et employés ont bénéficié d'améliorations de ce genre. Ils se répartissent comme suit entre les diverses fédérations: ouvriers du bois et du bâtiment: 98 600; ouvriers du textile et des fabriques: 39 000; ouvriers sur métaux et horlogers: 12 300 (ouvriers pour lesquels des mouvements ont été déclenchés directement dans les entreprises); ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement: 16 000; ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation: 12 300; services publics: 11 900; typographes: 8400; relieurs et cartonniers: 4900.

Le régime des contrats collectifs a continué de faire de très sensibles progrès. 441 accords de ce genre ont été conclus ou renouvelés. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à aujourd'hui. Pour la première fois, nous assimilons dans notre

statistique (pour 1945 également) les contrats prorogés aux nouveaux contrats, la prolongation d'un accord constituant, elle aussi, un succès, puisqu'elle permet de maintenir des positions acquises et, dans bien des cas, de les améliorer. Les conditions de travail et d'engagement ont été renouvelées pour 178 147 ouvriers. En réalité, ce chiffre a été plus élevé parce qu'il n'est pas possible de déceler exactement les effectifs des ouvriers occupés dans les petites entreprises de l'artisanat. Il est certain également que ces contrats s'étendent à plus de 20 776 entreprises. Les associations signataires ne sont pas toujours en mesure de déterminer de manière précise le nombre des entreprises et des travailleurs assujettis aux conventions nationales signées dans les arts et métiers, les statistiques officielles étant insuffisantes. Cet état de choses a incité la F. O. M. H. à établir elle-même des statistiques pour divers métiers, en particulier pour la branche de l'automobile, les professions de serrurier du bâtiment, d'installateur-électricien et de ferblantier-appareilleur.

Cependant, la plupart de ces contrats sont nouveaux.

Branches	Nouveaux contrats	Nombre des ouvriers pour lesquels ils règlent les conditions de travail
Bois et bâtiment	60	28 000
Vêtement, cuir et équipement . .	29	30 000
Commerce, transports et alimentation	87	12 000
Industrie du textile et fabriques .	90	39 000

Pour la métallurgie et l'horlogerie, il n'a pas été possible de déterminer le nombre des ouvriers qui bénéficient des 66 nouveaux contrats et en particulier des conventions nationales.

Dans son rapport annuel, la F. O. M. H. est donc justifiée à écrire que « d'importants progrès ont été réalisés en matière de salaires. Les commissions ouvrières et les fonctionnaires de la fédération ont accompli un travail aussi considérable qu'efficace, ce que la classe travailleuse ne peut enregistrer qu'avec satisfaction ».

Les prestations sociales des fédérations en 1945 et en 1946

L'activité et les prestations de ces caisses traduisent de manière concrète la solidarité syndicale:

Tableau 11	1945	1946
Indemnités de chômage	7 581 704	5 133 011
Indemnités de maladie, accidents (y compris les indemnités d'accouchement)	3 589 519	3 757 677
Indemnités de vieillesse et de décès ¹	3 845 329	3 898 040
Indemnités en cas d'invalidité	1 113 769	1 138 117
Secours de nécessité (y compris aide aux mobilisés et actions contre le renchérissement)	1 860 522	991 601
Indemnités de voyage et secours de déménagement	68 705	58 496
Assistance judiciaire	104 240	126 858
Mouvements de salaires et autres actions syndicales (y compris indemnités de représailles)	389 579	1 064 183
Dépenses pour besoins culturels (y compris formation professionnelle)	238 465	467 529
Rabais sur les timbres de voyage ²	69 913	138 852
	18 861	16 774 364

¹ Y compris les secours aux survivants.

² Y compris les améliorations des conditions de vacances.

Il est parfaitement naturel que les secours de chômage soient en nette diminution. Le recul est de 2,5 millions de francs de 1945 à 1946. Sur les 5,1 millions de francs payés en 1946, 3,85 millions ont été versés à des ouvriers du bois et du bâtiment, branche où le chômage saisonnier joue un rôle important. Sur cette somme de 5,1 millions, la part des syndicats est de 2,14 millions; le reste représente les subventions des pouvoirs publics.

A côté des caisses d'assurance-chômage, les caisses d'assurance-maladie et accident, de décès, de vieillesse et d'invalidité jouent un grand rôle. Les prestations de ces diverses assurances augmentent d'année en année. En 1946, les versements aux personnes dans la gêne ont diminué de près de moitié, ce qui permettra aux caisses de reconstituer des réserves.

Le nombre plus élevé des grèves a naturellement provoqué un accroissement des dépenses exigées par les mouvements divers. On remarquera que les dépenses d'éducation ouvrière (y compris la formation professionnelle) et les réductions accordées sur les timbres de voyage, les dépenses de séjour dans les homes de vacances, etc. ont doublé en 1946 par rapport à l'année précédente.

Tableau 12

	Prestations sociales	
	1945	1946
	en francs	
Ouvriers du bois et bâtiment	5 812 591	5 564 100
Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	62 706	68 479
Ouvriers relieurs et cartonniers	201 066	237 808
Cheminots	1 703 422	1 537 450
Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	1 237 783	914 581
Chapeliers	30 209	28 386
Lithographes	388 841	385 492
Métallurgistes et horlogers	6 941 680	5 460 547
Services publics	355 032	339 258
Fonctionnaires postaux	4 339	5 670
Employés des postes, téléphones et télégraphes .	30 525	39 730
Fonctionnaires T.T.	1 405	7 344
Ouvriers du textile et de fabrique	306 531	464 168
Ouvriers du textile à domicile	146 153	58 456
Typographes	1 639 462	1 662 895
Total	18 861 745	16 774 364

Les différences entre les prestations reflètent non seulement les différences d'effectifs mais aussi des différences de nature sociologique. Si l'on fait abstraction des versements de l'assurance-chômage, la répartition des prestations sociales offre une tout autre image:

Tableau 13

	Prestations sociales	
	Secours de chômage	Autres secours
	en 1946	
	en francs	
Ouvriers du bois et du bâtiment	3 859 263	1 704 837
Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	29 645	38 834
Ouvriers relieurs et cartonniers	6 624	231 184
Cheminots	16 337	1 521 113
Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	394 172	520 409
Chapeliers	18 986	9 400
Lithographes	3 277	382 215
Ouvriers métallurgistes et horlogers	614 851	4 845 696
Personnel des services publics	81 233	258 025
Fonctionnaires postaux	—	5 670
Employés des P.T.T.	—	39 730
Fonctionnaires T.T.	—	7 344
Ouvriers du textile et de fabrique	36 972	427 196
Ouvriers du textile à domicile	57 813	643
Typographes	13 838	1 649 057
Total	5 133 011	11 641 353

Sur les 11,6 millions versés par les fédérations, les subventions des pouvoirs publics pour l'assurance-maladie n'ont pas dépassé 200 000 francs. Les tableaux ci-dessus ne concernent que les prestations dont les membres ont bénéficié directement. Les versements faits par les fédérations aux œuvres de secours ou les subventions accordées pour des buts sociaux ne figurent pas dans ces sommes. Disons, en résumé, que l'on ne saurait apprécier assez hautement la valeur de ces prestations pour l'individu et la collectivité. Par leur initiative et leur solidarité, les syndicats contribuent à réduire sensiblement les dépenses d'ordre social des pouvoirs publics. Il est bon de le rappeler en cette période de discussions budgétaires.

Les disponibilités actuelles de l'économie française en énergie mécanique

Par *Henri Jeanmaire*

Dans l'état présent de la technique industrielle, les ressources en énergie mécanique ont trois origines principales, le charbon, le pétrole et ses dérivés (auquel on peut joindre le gaz naturel), les chutes d'eau équipées. Leur importance reste encore très inégale. Avant la dernière guerre, on attribuait, grosso modo, au charbon de terre les deux tiers de l'énergie mécanique utilisée dans le monde, un cinquième au pétrole, alors que la force hydraulique ne fournissait encore que 8% du total.

Une faiblesse de la constitution industrielle de l'économie française est que le développement auquel elle avait atteint bien avant la guerre la faisait dépendre de l'extérieur pour une fraction importante (38%) de la force motrice nécessaire à ses industries. Le territoire français renferme du charbon, mais l'extraction est inférieure à la consommation; le pétrole ne s'y est rencontré jusqu'ici qu'en quantités infimes; seule l'utilisation de la force hydraulique, à laquelle se prête la nature montagneuse d'une partie du pays, permet d'accroître les ressources en énergie sans grever le passif de la balance commerciale.

La limitation de l'énergie mécanique disponible a constitué le principal goulot d'étranglement qui, la guerre terminée, a ralenti l'expansion de la production industrielle. La situation eût été pire si une action systématique, qui se poursuit, n'avait été entreprise en vue de surmonter partiellement cet obstacle. Quelques indications sur la façon dont la question se présentait au milieu de l'année 1947 montreront dans quel sens a été orienté cet effort et les difficultés qui restent à résoudre.

On a calculé qu'au mois de mars 1947 la consommation totale d'énergie provenant des trois sources indiquées plus haut et expri-